



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE QUINZE, le Treize Juillet,**

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2015

Secrétaire de séance : Raymonde AUBAULT

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – J.L. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, Adjoint  
S. BEURRIER - A. DUBOIS - J. ROBERT HENSELER – S. ARNOULD - S. ALLEG – A. RASKIN –  
N. PERRICHON - A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : A. PELLEGRINO (pouvoir donné à C. BOUGE) – W. DUBOSQ (pouvoir donné à M. AUFFRET) -  
C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir donné à A-M. GAUBERTI) - J. RAYNAUD (pouvoir donné à G. BARRA)  
E. MENUT (pouvoir donné à J-L. GIRAUD) - J. TOCQUER (pouvoir donné à R. AUBAULT) - M. RAYNAUD  
(pouvoir donné à S. LELUIN)

Absent : C. VELAY

**DM n°2 – BUDGET COMMUNE - VIREMENTS DE CREDITS**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au virement de crédits nécessaires à l'équilibre budgétaire :

- sur les articles 1641 capital à rembourser et 66111 Intérêts réglés à l'échéance suite à la réception des tableaux d'amortissement des nouveaux emprunts soit réaménagement de la dette (délibération 2015-05-19/001A) et emprunt à la Banque Postale.
- sur les articles 6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés et 6875 Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels suite aux règlements à effectuer sur les contentieux.
- Sur les articles 6574 Subvention exceptionnelle (délibération 2014-12-22/004) et 022 dépenses imprévues de fonctionnement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré :

**DECIDE**

- D'APPROUVER les modifications indiquées dans le tableau ci-joint, au budget de la commune.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*



Le Maire,

Camille BOUGE